

**Paragraphe 17<sup>e</sup> de l'article 4 du Règlement sur la diffusion**

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

**CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE - PROTECTEUR DU CITOYEN**

---

PÉRIODE : 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020 AU 31 MARS 2021

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Rogers	Téléphone intelligent	1		0,00 \$	27,90 \$
Telus	Téléphone intelligent	38	0	4 904,00 \$	779,85 \$